ASSOCIATION CANTONALE GENEVOISE
Des TIREURS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT SUISSE INDIVIDUEL DE L'ASTV

300 MÈTRES

Tir à domicile :

Participation et durée :

Le Championnat suisse individuel des vétérans au pistolet 50 m. est organisé chaque année. Il est ouvert à tous les membres de l'ACGTV et comprend un tour à domicile du 1er avril au 10 août dernier délai et une finale organisée par ASTV (J + V)

Discipline :

Fusil	Cible A 10

Programme :

Essai	Libre
Concours	2 séries de 10 cps, cp par cp.

Munition :

AL	Munition personnelle
Armes d'ordonnance	Munition d'ordonnance GP 11 – GP 90

Armes et positions :

A	AL – FS	A genou ou couché, bras franc
Armes d'ordonnance		Moyens auxiliaires autorisés
B	Fass 57	Sur bipied réglementaire
D	Fass 90	Sur bipied réglementaire
D	Mq – Fusil long	Couché bras franc ou avec appui

Carte-prime :

A	AL – FS	V 176 pts	SV 174 pts	VH 170 pts
B	Fass 57	V 160 pts	SV 158 pts	VH 154 pts
D	Armes d'ord.	V 166 pts	SV 164 pts	VH 160 pts

Classement :

Le classement se fait par l'addition des 20 coups.
En cas d'égalité de points, l'âge le plus élevé.

Finance :

La finance est de CHF 15.- par catégorie.